

Réunion du Conseil Municipal

Du 12 avril 2024 à 20 heures 30

L'an deux mille vingt-quatre et le douze avril à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 4 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Pierre CHASSANG, Maire.

Sont présents : Pierre CHASSANG, André FARGES, Adeline CHASSANY, Serge DUMAZEL, Claude PORTAL, Mickaël COMBES, Pierre-Baptiste FABRE, Olivier GUILBOT, Laurent SALSON,

Sont absents représentés : Cécile MONTEIL par Pierre CHASSANG

Sont absents : Gaëtan CHASSANY,

Secrétaire de séance : Adeline CHASSANY

Ordre du jour

- Comptes financiers uniques 2023 : examen et vote
- Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2023
- Vote des subventions - exercice 2024
- Vote des taux de contributions directes - exercice 2024
- Indemnité pour le gardiennage de l'église - exercice 2024
- Budgets primitifs 2024 : examen et vote
- Diagnostic des systèmes d'assainissements collectifs : choix du bureau d'études
- Diagnostic des systèmes d'assainissements collectifs : demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne
- Aménagement de deux logements dans un corps de ferme : demande de subventions
- Renouvellement de l'engagement certification PEFC
- Questions diverses

➤ Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 22 novembre 2023.

(Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ Comptes financiers uniques 2023 : examen et vote

- Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	38 270.55	44 100.44
	Section d'investissement	21 975.83	27 428.76
Report de l'exercice N-1	Report en section fonctionnement		3 167.20
	Report en section d'investissement		11 644.88
	TOTAL	60 246.38	86 341.28

Restes à réaliser à reporter en N + 1	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	0.00	0.00
	Total des restes à réaliser	0.00	0.00

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	38 270.55	47 267.64
	Section d'investissement	21 975.83	39 073.64
	TOTAL cumulé	60 246.38	86 341.28

- Budget principal

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	198 032.78	309 639.05
	Section d'investissement	287 764.33	120 715.14
Report de l'exercice N-1	Report en section fonctionnement		42 960.43
	Report en section d'investissement		34 263.29
	TOTAL	485 797.11	507 577.91

Restes à réaliser à reporter en N + 1	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	13 450.00	40 582.00
	Total des restes à réaliser	13 450.00	40 582.00

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	198 032.78	352 599.48
	Section d'investissement	301 214.33	195 560.43
	TOTAL cumulé	499 247.11	548 159.91

Le maire quitte la salle et M. André FARGES, 1^{er} adjoint prend la présidence et propose au conseil d'approuver les comptes financiers 2023.

Le conseil municipal procède au vote du compte financier unique du service de l'eau et de l'assainissement,

Résultat du vote (8 votants) : 8 voix pour

Le conseil municipal procède au vote du compte financier unique de la commune,

Résultat du vote (8 votants) : 8 voix pour

Le maire reprend place en salle des séances.

➤ Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2023

Le conseil municipal après avoir entendu les comptes financiers uniques de l'exercice 2023 décide d'affecter les résultats de fonctionnement de la façon suivante :

Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement : 8 997.09 € d'excédent

- *La section d'investissement n'ayant pas de besoin de financement, affectation à l'excédent reporté article 002.*

Budget général : 154 566.70 € d'excédent

- *Affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 105 563.90 € (compte 1068)*
- *Affectation du solde soit 48 912.80 € à l'excédent reporté article 002.*

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Vote des subventions - exercice 2024**

Le maire invite le conseil à voter les subventions à inscrire au budget primitif de 2024.

Le conseil municipal vote les subventions suivantes :

- *Comité des fêtes : 300 €*
- *Association Cantal Amis de la lecture : 20 €*
- *CIE Sapeurs-pompiers : 100 €*
- *Club des Aînés Ruraux : 750 €*
- *Association des Anciens Combattants : 250 €*
- *ADMR : 120 €*
- *Comité Étape Sanfloraine : 150 €*
- *Association animation entre Bès et Truyère : 80 €*
- *ACCA de Fridefont : 200 €*
- *Association des donneurs de Sang : 40 €*
- *Association des Amis de l'Église : 200 €*
- *Musée de la Résistance : 150 €*
- *GVA Caldaguès – Aubrac : 50 €*
- *Collège Louis Pasteur : 100 €*
- *Protection civile : 50 €*
- *Le Souvenir Français : 50 €*
- *CUMA de l'Aubrac : 100 €*

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Vote des taux des contributions directes - exercice 2024**

Le maire invite le conseil municipal à voter les taux des contributions directes pour 2024.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, fixe les taux 2024 des contributions directes comme indiqué dans le tableau ci- dessous :

	<i>Bases notifiées</i>	<i>Taux en %</i>	<i>Produit en Euros</i>
<i>Taxe foncière (bâti)</i>	<i>235 300</i>	<i>31.14</i>	<i>73 272</i>
<i>Taxe foncière (non bâti)</i>	<i>6 400</i>	<i>54.89</i>	<i>3 513</i>
<i>Taxe d'habitation</i>	<i>56 400</i>	<i>2.47</i>	<i>1 393</i>
<i>TOTAL</i>			<i>78 178</i>

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Indemnité pour le gardiennage de l'église : exercice 2024**

Le maire fait savoir que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales pour l'année 2024 n'est pas connu à ce jour, il propose d'appliquer le plafond indemnitaire 2023 à savoir 125.98 €

Le conseil municipal décide d'allouer à M. Camille Makaya Mbodo curé de Chaudes-Aigues, une indemnité de 125,98 €, pour le gardiennage de l'église pour l'année 2024.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Présentation et vote des budgets primitifs 2024**

Le maire soumet à l'examen du conseil municipal les projets de budgets primitifs qui s'équilibrent en dépenses et en recettes à la somme de :

Budget eau et Assainissement

Section de fonctionnement 49 920.00 €

Section d'investissement 114 957.00 €

Budget principal

Section de fonctionnement 326 895.00 €

Section d'investissement 771 927.00 €

Le conseil municipal procède au vote des budgets primitifs (10 votants) :

Budget du service de l'eau et de l'assainissement : 10 voix pour

Budget principal : 10 voix pour

➤ **Diagnostic des systèmes d'assainissements collectifs : choix du bureau d'études**

Le maire rappelle que dans le cadre de l'étude diagnostique de ses systèmes d'assainissements une consultation de bureaux d'études spécialisés dans le domaine de l'assainissement a été lancée sur la base d'un cahier des charges élaboré par l'Agence Technique Départementale "Cantal Ingénierie & Territoires" (CIT).

Il indique que 2 offres ont été reçues. Ces dernières ont fait l'objet d'une analyse technique et administrative selon les critères mentionnés dans le règlement de consultation. Il en ressort que l'offre la mieux disante est celle du candidat SUD INFRA Environnement.

Le maire invite le conseil à prendre connaissance des conclusions de l'analyse des offres et propose de retenir l'offre la mieux disante et de confier le marché au bureau d'études «SUDINFRA Environnement», pour un montant prévisionnel de 53 889.56 € HT et de l'autoriser à signer le marché.

Le conseil municipal décide de retenir l'offre du bureau d'études «SUDINFRA Environnement», pour un montant prévisionnel de 53 890.06 € HT et autorise le maire à signer le marché.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Diagnostic des systèmes d'assainissements collectifs : demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne**

Dans le cadre de la réalisation d'un diagnostic des systèmes d'assainissements collectifs de la commune il y a lieu de délibérer pour solliciter une subvention de l'Agence de l'eau Adour Garonne sur le coût réel connu suite à la consultation de bureaux d'études susceptibles de réaliser le diagnostic.

Le maire propose de solliciter une subvention de 50% auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

Le conseil municipal décide de solliciter une subvention à hauteur de 50% auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Aménagement de deux logements dans un corps de ferme : demande de subventions**

Suite à la décision d'aménager deux logements dans la maison de Bezenchat pour un montant de travaux estimé à 397 723.35 € H.T. + 45 740 € de maîtrise d'œuvre, le maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de demander des subventions auprès de la Région et de l'État au titre du fonds verts.

Il fait savoir que pour la demande de subvention auprès de la région il y aurait lieu de définir le montant prévisionnel des loyers ces derniers étant pris en compte pour calculer l'aide apportée par la région.

Le conseil autorise le maire à solliciter une subvention auprès de la Région et auprès de l'État au titre du Fonds Vert.

Il décide de fixer les loyers à 5.3 € le m².

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Renouvellement de l'engagement certification PEFC**

Le Maire rappelle que la commune est engagée dans la certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable des forêts.

L'engagement s'étant terminé au 31 décembre 2023, Il propose de le renouveler.

Le conseil municipal décide de renouveler son engagement à la certification PEFC.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

Avant de passer aux questions diverses, le maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Gestion du camping : emploi saisonnier

Le conseil donne son accord.

Le maire fait savoir qu'en raison de l'ouverture du camping municipal, il y aurait lieu de trouver une solution pour sa gestion pour les mois de juillet et août.

Il demande au conseil municipal :

- de l'autoriser à créer un emploi saisonnier pour cette période
- de préciser la durée hebdomadaire de l'emploi
- de décider de la rémunération
- de l'habiliter à recruter un agent contractuel pour pourvoir à cet emploi.

Le conseil municipal :

- *décide de créer un emploi saisonnier d'adjoint technique 2^e classe, pour la période du 1er juillet au 31 août 2024,*
- *précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 4 heures 30,*
- *décide que la rémunération sera calculée sur la base de l'Indice Majoré, Indice Brut,*
- *habilite le maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir à cet emploi.*

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ Questions diverses

- Le maire informe le conseil que le totem du chemin des maquisards sera implanté au Vialard.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 23h.

Le Maire,
Pierre CHASSANG

André FARGES

Adeline CHASSANY

Serge DUMAZEL,

Claude PORTAL,

Mickaël COMBES,

Pierre-Baptiste FABRE,

Olivier GUILBOT,

Laurent SALSON,

Gaëtan CHASSANY,

(Absent)

Cécile MONTEIL

(Absente représentée)